



Compte-rendu FSU du CHSCTD01 du mardi 3 mars 2015

Mardi 3 mars 2015 s'est tenu dans l'Ain le tout premier CHSCT « ordinaire » de l'année scolaire. Ordre du jour très chargé, donc (5h40' de séance), pour permettre à cette instance de réellement avancer cette année, au service de tous les personnels.

La FSU a lu une déclaration préalable (voir ci-dessous).

1. Election d'un nouveau secrétaire

Suite aux élections professionnelles, l'élection d'un nouveau secrétaire du CHSCT a eu lieu :

Nicolas JAMBON (SNES-FSU) a été élu à l'unanimité (3 voix FSU, 2 voix UNSA, 2 voix FO) pour un mandat de 4 ans.

Sylvie Jackowski (UNSA) est élue secrétaire suppléante (3voix FSU, 2 voix UNSA, 2 abstention FO).

Pour ce mandat qui s'ouvre, la FSU compte bien continuer à œuvrer pour que le CHSCT puisse se pencher en profondeur sur les conditions de travail des collègues, et contribuer à leur amélioration.

2. Suivi des mesures proposées par les CHSCT précédents

Après 9 mois d'attente (le délai légal est de 2 mois...), l'Administration a enfin répondu aux avis votés le 24 juin. Ces réponses sont pour le moins décevantes et peu ambitieuses. Elles concernaient notamment les avis votés après la visite par une délégation du CHSCT de l'Inspection Académique de l'Ain, à Bourg-en-Bresse, le 2 juin 2014, lors de laquelle les élus syndicaux avaient découvert une situation très dégradée, aussi bien au niveau des conditions matérielles générales, de la prévention du risque incendie, des conditions de travail des agents, et de l'ambiance interne. Les élus FSU seront très attentifs néanmoins aux suites, afin de s'assurer que cette visite aura réellement débouché sur une amélioration nette de la situation, même si nous savons que quelques mesures ont d'ores et déjà été prises en interne.

M. le DASEN a précisé qu'un exercice « incendie » est prévu au sein de la DSDEN au cours du mois de Mars. Il s'agit du premier exercice mis en œuvre ! (Depuis 25 ans, d'après les agents...)

Les réponses de l'administration sont consultables en ligne sur le lien suivant (en accès réservé) : <http://www.ia01.ac-lyon.fr/pv-et-avis-chsct,641478,fr.html>

Vous pouvez aussi les lire sur ce site, dans l'article « Visite de la DSDEN01 », de la rubrique « Visites d'établissements par le CHSCT de l'Ain ».

3. Visites d'établissements par le CHSCT de l'Ain

Le CHSCT a adopté le rapport de la visite du collège de Prévessin, qui s'est déroulée le 6 février 2015. Les conditions de travail ont été jugées globalement satisfaisantes. Néanmoins, certains

points ont attiré l'attention de la délégation :

- **L'isolement du Pays de Gex.** Il semble avoir un impact sur les possibilités de formation continue et sur les progressions de carrière. Certains enseignants de Prévessin nous ont dit « ne voir aucun inspecteur pédagogique s'y déplacer entre début octobre et fin mars »... (avant la fonte des neiges !).

- **La vie chère dans le Pays de Gex.** Le logement est cher, et la vie en général, en raison de la proximité avec la Suisse. Cela a un impact sur les conditions de vie des agents.

- **Les nouvelles technologies :** à Prévessin-Moëns, l'équipe est très jeune, investie dans de nombreux projets, et dans l'utilisation des nouvelles technologies. Trop ? La visite et les échanges avec les personnels ont fait apparaître une nette surcharge de travail : l'utilisation du numérique (même quand on le maîtrise !) est chronophage, et s'avère être une source de stress, par exemple, par peur d'un bug « inattendu ». A Prévessin, l'ENT (l'Environnement Numérique de Travail) se met en place depuis janvier ; pour les personnels, il est trop tôt pour tirer des enseignements, mais, déjà, des attitudes « intrusives » de certains parents d'élèves ont été constatées.

- **Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).** Il s'agit de problèmes de santé concernant le dos, la nuque, les muscles, les articulations. Au collège de Prévessin, une majorité de personnels disent en être victimes. C'est très inquiétant, car l'équipe est très jeune ! Deux pistes possibles, que les élus FSU au CHSCT comptent bien creuser : l'utilisation du numérique sur des postes de travail inadaptés, sans aucune ergonomie (les collègues n'y sont pas formés, de toutes façons...) ; les conditions de transport liées aux difficultés de logement dans le Pays de Gex.

- **Ignorance de la réglementation.** Encore une fois, dans un établissement scolaire, la délégation a constaté la connaissance quasi-nulle des personnels sur leurs droits en matière de santé et de prévention, et sur les registres réglementaires obligatoires, qu'ils pourraient utiliser... mais qu'ils ne connaissent pas ! (Registre « SST » (Santé, Sécurité au Travail), DUER et Registre « DGI » (Danger Grave et Imminent)).

Des préconisations ont été adoptées sur les 3 derniers sujets. La FSU a proposé l'AVIS suivant, qui a été adopté à l'unanimité :

Le CHSCTD de l'Ain, lors de la visite du collège de Prévessin, le 6 février 2015, a à nouveau observé, dans un établissement du second degré, une connaissance quasi-nulle par les personnels, éducatifs mais aussi d'encadrement, des registres réglementaires, et en particulier du DUER (0% des personnels disent connaître son existence). Les mêmes constats avaient déjà été faits, au printemps 2014, au lycée Carriat de Bourg-en-Bresse et au collège de Châtillon s/ Chalaronne.

Face à cette situation, et indépendamment de la diffusion prochaine d'une affiche générale sur la Santé et Sécurité au Travail, le CHSCTD demande à l'Administration, qui a, en tant qu'employeur, une obligation de sécurité de résultat, de prendre des dispositions ambitieuses, afin d'impulser une vraie dynamique de rédaction du DUER dans le secondaire, avec une démarche d'inventaire des risques professionnels, qui puisse, conformément à l'esprit du DUER, associer l'ensemble des personnels.

4. Médecine de prévention. (qui s'appelle « médecine du travail » dans le privé)

Présentation du rapport annuel (2013-2014) de la médecine de prévention dans l'Ain, par le Dr Dumont. C'est le seul (!) médecin de prévention à intervenir dans l'Ain (seulement 2 jours par semaine, travaillant également dans la Loire).

Le constat est édifiant, en raison de la pénurie du service médical de prévention, dans la plupart des académies :

- Aucune visite sur les lieux de travail... (alors que le médecin devrait y consacrer au moins 1/3 de son temps!)
- Un nombre de dossiers médicaux en augmentation constante, mais un nombre de consultations effectuées divisées par 2 en deux ans : 281 en 2011-2012, seulement 145 en 2013-2014...

Le médecin estime lui-même que « l'on va dans le mur », alors que de nombreuses pathologies lourdes, ou polyopathologies sont décelées, y compris chez de jeunes collègues.

Une grande majorité des dossiers étudiés relève du 1^{er} degré (574 situations étudiées, correspondant à 301 personnes), et 2/3 d'entre eux sont pour des collègues de l'Ain (l'autre 1/3 étant dans la Loire). Le Dr Dumont explique que les raisons principales sont inhérentes à la géographie de notre département (éloignement des collègues). A noter que le changement de la semaine scolaire (nouveaux rythmes) ne permet plus la pause du mercredi indispensable aux collègues souffrant de certaines pathologies.

5. Affiche « Santé et Sécurité » diffusée dans les écoles de l'Ain

Une affiche, initialement élaborée par le CHSCT du Rhône, à la demande de la FSU, a été adaptée à l'Ain pour être diffusée prochainement dans toutes les écoles. Le but est d'avoir sous la main un guide simple pour savoir quoi faire dans toutes les situations où la santé des personnels est mise en danger.

A ce propos, les registres « SST » (Santé Sécurité au Travail) et « DGI » (Danger Grave et Imminent, lié au droit de retrait) vont être bientôt informatisés, et accessibles à tous les personnels, avec un regard de tous les élus syndicaux en CHSCT.

6. Numérique

Les ENT (Environnements Numériques de Travail) se mettent en place cette année dans 15 collèges de l'Ain . Cela est financé par le Conseil Général. Les ENT seront généralisés aux 49 collèges à la rentrée 2015.

Dans ce contexte, la FSU, suivie finalement par l'UNSA et FO, a demandé la tenue d'un CHSCT spécial consacré au numérique dans tous les établissements scolaires. Le but n'est pas de ralentir l'irruption massive du numérique dans les établissements scolaires (soyons clairs, le CHSCT n'a pas ce pouvoir...), mais bien de s'interroger sur les conséquences sur la santé des collègues, d'essayer de mettre des garde-fous, de protéger les personnels, alors que le numérique provoque actuellement un profond changement de nos métiers :

pour le travail pédagogique, pour la formation continue (par exemple le dispositif « m@gistère » dans le 1er degré), et pour les conditions de travail en général.

Le DASEN est tenu de l'organiser dans les 2 mois (décret de 1982). Affaire à suivre. N'hésitez pas à nous faire parvenir des témoignages à ce sujet.

7. Autres questions traitées

Les 8 et 9 janvier, au moment de la traque des frères Kouachi, les collègues de l'Aisne et de Seine-et-Marne avaient subi de gros dysfonctionnements dans les consignes de mise en sûreté des élèves, dans les écoles et les collèges des secteurs concernés. Nous avons demandé en séance quelle était la

procédure dans l'Ain. L'Administration, l'Inspecteur « SST » et le conseiller de prévention nous ont assuré qu'il y avait une chaîne précise de diffusion de l'information, et qu'une cellule de crise, centrée autour du Préfet, décidait des établissements concernés. Ils ont pointé néanmoins la facilité de contacter les établissements du 2nd degré, mais parfois la difficulté de toucher les écoles, notamment rurales.

Quelles réponses apporter aux équipes enseignantes (notamment dans le 1^{er} degré et en maternelle) qui se sentent démunies face aux problèmes de violence ou de perturbation, persistants malgré tout ce qui est mis en place pour les élèves à besoin particuliers ?

L'administration rappelle les différentes solutions à mettre en œuvre avec la possibilité de ne scolariser les élèves sur un temps partiel. Il faut se rapprocher de son IEN. Il y a aussi un IEN « ASH », et les équipes enseignantes peuvent également compter sur le soutien d'un conseiller pédagogique ASH (il y en a 3 dans le l'Ain). A l'avenir, il est prévu une formation des formateurs sur ces difficultés.

Les problèmes de température dans les locaux scolaires en période de fortes chaleurs ou de grands froids. Soyons clairs, là aussi : l'angle « santé au travail » ne permet pas forcément d'agir : le Code du Travail ne livre que des recommandations vagues (« température acceptable »...). En tous cas, il serait irresponsable de laisser croire aux collègues que le « Droit de retrait » peut être invoqué dans ce cas. Par contre, la réponse doit être syndicale... et collective !

Pour les écoles, si la mairie (responsable des locaux scolaires) ne propose pas de solutions en cas de température « inadaptée » pour l'accueil des élèves, c'est vers l'IEN qu'il faudra se tourner.

Professeurs des Ecoles stagiaires. Une enquête du CHSCT sur cette question est envisagée prochainement.